



COMMUNE DE LAPAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 1^{er} MARS 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2019.

Présents : Mmes Valérie CHARLES, Nadège FOSSE, Marie-Claude LADANNE, et MM. Nicolas MALIN, Jean BORELLO, Jérémie DUPIN, Michel BLIN, Daniel GAURIAT, Patrick JACQ.

Absent ayant donné procuration : Jeanne-Marie LEGOFFE donne procuration à Annie RADUGET

Secrétaire de séance : Mme Nadège FOSSE

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du Conseil.
- **Approuve, à l'unanimité**, le renouvellement de la convention 2019 avec la SPA du Cher.
- **Subventions acceptées, à savoir :**

CCAS LAPAN	1 500 €
ALCS LAPAN	300 €
Sapeurs-Pompiers de Châteauneuf	50 €
Sapeurs-Pompiers de Lunery	50 €
Accès aux droits Conseil départemental	30 €
Facilavie	50 €
Ecole d'Arçay	100 €
Secours Populaire	50 €
Fondation du patrimoine	55 €
Mission locale	50 €
AMD Aide au maintien à domicile des personnes âgées	50 €
US Florentaise Cyclisme (tour du canton)	50 €
Subventions diverses	200 €

- **Approuve, à l'unanimité**, le renouvellement du contrat de prestations de service informatique avec la société SEGILOG.
- **Donne un avis favorable, à l'unanimité** au retrait de la CDC Berry Grand Sud par substitution de la commune de Saint Vitte du SMEAL.
- **Soutient, à la majorité, (9 pour, 2 abstentions)**, la résolution générale du 101^{ème} congrès des maires et des Présidents d'intercommunalité.

Informations :

- Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) :

Le Maire est seul responsable de cette protection. Ce règlement protège tout d'abord les concitoyens. Il faut donc désigner un délégué qui peut être commun à plusieurs communes. A ce sujet, un courrier de l'Agence « Cher Ingénierie », à laquelle nous sommes adhérents, propose ses services pour remplir ce rôle en tant que personne morale. L'association des maires du Cher doit étudier cette proposition et nous tenir informé.

- Course cycliste du canton de Trouy :

La course se déroulera le 18 mai 2019 avec un seul passage sur la commune.

- **Une ballade nature sur la Vallée aux lièvres** aura lieu le samedi 22 juin 2019 à 17h30.

- **Amicale des chasseurs de Lapan** : Dissolution effective le 26 janvier 2019.

- **Pays Berry Saint-Amandois** : Projet de Création d'un Parc Naturel Régional

- **Commission de contrôle électorale** : ont été désignés par la Préfecture, Conseil Municipal : Mme Valérie Charles, Délégué de l'Administration : M. Claude Ouzé, Délégué du tribunal de Grande Instance : Titulaire M. Morgan MOREAU et suppléante : Mme Stéphanie GIRAULT.

- **Bus Numérique** : atelier gratuit le lundi 6 mai 2019

- **Contrôle périodique d'assainissement non collectif** : M. Borello, délégué du SMEAL rappelle l'article 3 du règlement du SPANC « *En cas d'impossibilité pour les agents du SPANC de pénétrer à l'intérieur des propriétés privées, une nouvelle date de visite sera proposée. Si l'impossibilité demeure lors du second passage, elle sera assimilée à un refus de la part de l'utilisateur. Il sera alors émis un rapport indiquant l'absence d'installation et la prestation sera facturée* ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

